

L'an deux mil treize, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean BESSON, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

DATE DES CONVOCATIONS : 20 septembre 2013

Présents MM. BESSON Jean, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, BUSTOS Christelle, DERDERIAN Philippe, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GRUOT Mireille, LUPO Chantal, MARCELO Brigitte, MICHALLET Damien, MILLY Roger, PEYAUD Jean-Marc, ROGEMOND Maurice, VARVIER Richard, TRUCHET Cécile.

Excusée : Mme BALAGUER Christine donne pouvoir à M. BESSON Jean

Monsieur GAIFFIER Jean-Philippe est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance est ouverte à vingt heures trente.

1 – ATTRIBUTION MARCHÉ DEMOLITION USINE – ROUTE DE LA RUETTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été publié pour la destruction de l'ancienne usine sise route de la Ruette, le 19 juin 2013 dans le journal d'annonces légales « Les affiches ». La date de remise des offres a été fixée au 02 septembre 2013.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 09 septembre 2013 pour ouvrir les plis et le 16 septembre 2013 pour l'attribution des lots.

La commission fait part au Conseil Municipal des entreprises qui ont présenté une offre :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
FASSION TP	105 565, 00 €	126 255, 74 €
SEEM	119 379, 10 €	142 777, 40 €
RAVEL TP	137 898, 13 €	164 926, 16 €
RUDO CHANTIER	142 223,50 €	170 099, 31 €
PERRIER RECONSTRUCTION	121 241, 85 €	145 005, 25 €

Au vu des résultats, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise FASSION TP de Meyrié pour un montant de 105 565, 00 € HT, soit 126 255, 74 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

2 – ENFOUISSEMENT RESEAUX BT – ROUTE DES SORBIÈRES

Monsieur le Maire rappelle que suite, à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-dessous, intitulés :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE

Opération n° 12-232-475

Enfouissement BT route des Sorbières

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :	
Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	214 077 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	69 808 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	6 552 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	137 717 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet des travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	214 077 €
Financements externes :	69 808 €
Contribution prévisionnelle :	144 269 €

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 137 717 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

3 – ENFOUISSEMENT RESEAU France TELECOM - ROUTE DES SORBIERES

Monsieur le Maire rappelle que, suite à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-dessous, intitulés :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Opération n° 12-232-475
Enfouissement FT route des Sorbières

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	61 280 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	14 198 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	1 993 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	45 090 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	61 280 €
Financements externes :	14 198 €
Contribution prévisionnelle :	47 082 €

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 45 090 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

4 – AMENAGEMENT TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Christian BOUCHÉ, rapporteur de la commission voirie, présente au Conseil Municipal les différents travaux de voirie qui seront entrepris sur la commune prochainement.

Il précise que les travaux « Montée de la Serve » seront finis mi-octobre.

Les travaux prévus Route de Montsolongre vont débuter mi octobre ; ils débuteront depuis le carrefour de Montsolongre/Eperon jusqu'à l'entrée de l'agglomération avec création d'un plateau à la sortie du Lotissement les Tilleuls (zone 30).

Impasse de la Cime : pose d'un revêtement et création de puits perdus avec trop plein. Un appel d'offres restreint va être lancé pour la consultation des entreprises.

5 – ENQUETE PUBLIQUE – SOCIETE DES CARRIERES DE COLOMBIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une enquête publique, portant sur la demande d'autorisation présentée par la société des CARRIERES de COLOMBIER en vue d'exploiter une carrière de sables et graviers à ciel ouvert en terre ferme – lieu-dit « La croix des Evessay » à COLOMBIER-SAUGNIEU est ouverte depuis le 02 septembre jusqu'au 02 octobre 2013 inclus.

Un commissaire-enquêteur reçoit en Mairie de COLOMBIER-SAUGNIEU.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis, car la commune se trouve dans le périmètre de l'installation inférieure au rayon d'affichage de 3 km, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture de l'enquête.

Le demandeur, la SARL Société des Carrières de Colombier se compose à parts égales de deux partenaires, la société Carrière de Tignieu et la société Verdolini Carrières.

L'exploitation de ce site permet l'alimentation des marchés de proximité, pour la fabrication de béton et d'enrobés, de l'agglomération lyonnaise et du Nord-Isère.

Le choix du site qui se greffe sur une excavation existante, permet d'éviter de multiplier les sites de carrière et conduira à la réhabilitation totale de cette ancienne excavation à l'occasion de la remise en état.

La durée d'exploitation sollicitée est de 15 ans avec une extraction sur 10 ans. La remise en état par remblaiement débutera 5 ans après le commencement de l'extraction et se poursuivra 5 ans après la fin de l'extraction.

Les enjeux principaux du site sont la biodiversité, les eaux souterraines et les nuisances aux riverains. Les choix d'exploitation qui ont été faits permettent de minimiser les impacts et d'augmenter à terme les potentiels biologiques du site.

Après examen du dossier et après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société des carrières de Colombier.

6 – CONTRAT ECRIVAIN PUBLIC

Madame Brigitte MARCELO, rapporteur de la commission communication, fait part du souhait de faire éditer les mémoires du village.

Un contact a été pris avec un écrivain public, Mme Franceline BÜRCEL, pour la rédaction complète de l'ouvrage sur SATOLAS ET BONCE qui retracera l'histoire du village. L'ouvrage comportera environ 200 pages et 60 photos d'illustration.

Le prix de la prestation est de 7 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents pour ce travail et charge Monsieur le Maire de signer le contrat.

7 – ALSH LES PETITS LURONS – EXTENSION UTILISATION CENTRE AERE PAR LE DELEGATAIRE

Monsieur Damien MICHALLET, adjoint délégué, informe le Conseil Municipal que, suite à la convention passée avec le délégataire Léo Lagrange pour la gestion de l'accueil de loisirs, les tarifs peuvent être modifiés sur proposition du comité de pilotage, par délibération du Conseil Municipal.

Le comité de pilotage propose que les tarifs en vigueur restent inchangés.

Il rappelle également au Conseil Municipal que l'accès à l'accueil de loisirs est donné en priorité aux habitants du village et que, si des places sont disponibles, des enfants des communes extérieures pourront être acceptés. Il propose d'étendre l'accès aux personnels du délégataire au même titre que les habitants de SATOLAS ET BONCE.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité des membres pour ne pas modifier les tarifs de l'ALSH et d'autoriser l'accès aux personnels du délégataire au même titre que les habitants de SATOLAS ET BONCE.

8 – ATTRIBUTION LOGEMENT T4

Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER, rapporteur de la Commission Logement, réunie le 21 septembre 2013, fait part au Conseil Municipal du choix des futurs locataires pour le logement T4 sis 4 place du syndicat, vacant à compter du 06 octobre 2013.

Quatre demandes ont été déposées en Mairie.

Après étude des dossiers, la commission propose de retenir le dossier de Monsieur Frédéric LOPEZ et Mme Sonia CHARLIN qui emménageront le 1^{er} novembre 2013.

9 – ATTRIBUTION POSTE ACCUEIL

Monsieur Robert BALLEFIN, rapporteur de la commission du personnel communal, informe le Conseil Municipal que, suite au départ d'un agent au poste de l'accueil et à l'annonce parue pour son remplacement, six candidatures ont été reçues en Mairie et quatre personnes ont été convoquées le samedi 21 septembre 2013.

A la suite de ces entretiens, la commission du personnel propose de retenir Mme Corinne VALERO. Un contrat à durée déterminée (8 mois) sera établi avec un mois d'essai.

10 – PERSONNEL CANTINE

Monsieur Robert BALLEFIN, rapporteur de la commission du personnel communal, informe le Conseil Municipal qu'il manque une personne à la cantine de 11 h à 14h pour aider les enfants de maternelle qui sont de plus en plus nombreux. Il propose qu'un recrutement soit fait, après les vacances de la Toussaint pour l'année scolaire 2013-2014.

Il informe aussi le Conseil Municipal que, devant l'augmentation de la fréquentation du périscolaire élémentaire du soir, la commission étudie l'éventualité de la présence d'une troisième personne.

11 – RENOVATION FACADES MAIRIE ET ENDUIT MUR PROPRIETE HAUT BONCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation et d'entretien sont nécessaires sur la façade de la Mairie et sur le mur de la propriété du Haut Bonce.

Trois entreprises ont été consultées.

Après étude des différents devis, l'entreprise CARDOSO est la mieux disante, pour un montant de travaux de 28 181, 00 € HT, soit 33 704, 47 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CARDOSO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité des membres et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

12 – POINT URBANISME

Madame Brigitte MARCELO, Adjointe déléguée à l'urbanisme, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en juillet, août et septembre 2013.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE	DECISION	MOTIF REFUS
permis de construire	Extension maison individuelle	Louis PALLIN	Chemin des Iris	accepté le 12/09/2013	
	Garage	Serge LAYET	Le Parc de Satolas	accepté le 13/09/2013	
déclarations préalables	Création d'une mezzanine	Christophe RAY	Montée du Roy	acceptée le 26/07/2013	
	Aménagement d'un garage en pièce à vivre	Jeannine BONNE	Impasse de la Cime	acceptée le 01/08/2013	
	Création de 2 auvents	André GENILLON	Chemin de Rollinière	acceptée le 03/09/2013	
	Division d'un terrain pour un lot à bâtir	Cabinet ABAQUE pour Guy MORELLON	Route de la Ruette	acceptée le 12/09/2013	
	Modification aspect extérieur d'un bâtiment (chgt porte et fenêtres)	Lucie BOURDIN	Chemin de Combe la Saume	acceptée le 27/09/2013	

13 – QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'installation d'une cuve gaz par le restaurant « le relais routier ». Une rencontre aura lieu avec le Conseil Général afin d'étudier son implantation.
- Courrier de Mme PONTON, locataire Route de l'Eperon, qui sollicite une place de parking sécurisé suite à divers sinistres commis à l'encontre de son véhicule. Le Conseil Municipal autorise Mme PONTON à garer son véhicule personnel dans la cour du Clos des Marronniers.

- Association SATO-CHŒUR : l'association utilisera les locaux dans l'ancienne maison du Clos des Marronniers après quelques travaux de réfection.

- Réunion avec le SMND et les riverains de la rue Chemin des Cours est prévue le 16 octobre 2013 à 18 heures en Mairie.

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22 h 30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2013 à 20h30